

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection du puits de captage de Souvans sur le territoire de la commune de SOUVANS

Par arrêté préfectoral n° DCPAT/BCIE/20201028-001 du 28 octobre 2020, a été prescrite une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique visant à instituer les périmètres de protection du puits de captage de SOUVANS et à autoriser la commune de SOUVANS à traiter et distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine à partir de ce captage.

Le maître d'ouvrage est la communauté de communes du Val d'Amour, dont le siège est situé 74 Grande Rue - 39 380 CHAMBLAY, où toute information pourra être obtenue auprès de Madame Jocelyne PAPE, responsable du service eau et assainissement (tel : 03.84.37.74.75).

Cette enquête se déroulera **du lundi 30 novembre 2020 au mercredi 16 décembre 2020 jusqu'à 12h00**, soit pendant 16,5 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Souvans.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de Souvans pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi de 17h00 à 19h00 et le mercredi de 10h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet des services de l'Etat dans le Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr, rubrique : [Accueil](#) > [Publications](#) > [Annonces & avis](#) > [Enquêtes publiques](#) > [Déclarations d'utilité publique](#) > DUP Captage > commune de Souvans.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Souvans où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à l'attention de M. Denis CONTE, qui l'annexera au registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par voie électronique **du lundi 30 novembre 2020 au mercredi 16 décembre 2020 jusqu'à 12h00** à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : Captage Souvans).

M. Denis CONTE est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Il recevra personnellement les observations du public à la mairie de Souvans dans le respect des mesures barrières.

- le lundi 30 novembre 2020 de 17h00 à 19h00,
- le samedi 5 décembre 2020 de 10h00 à 12h00,
- le mercredi 16 décembre 2020 de 10h00 à 12h00

Toute personne concernée pourra, à l'issue de l'enquête, demander la communication des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Souvans ou à la préfecture du Jura – Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement (sur le site internet www.jura.gouv.fr).

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'utilité publique.